



## ARE reliquat de droits

-----  
Par valou57380

Bonjour,

Licenciée pour fin de cdd en août 2022 je perçois depuis un reliquat de droits qui se termine en septembre de cette année. Mon dernier emploi en cdd était d'une durée de 4 ans. De nouveaux droits vont ils m'être attribués en septembre pour la période de 4 ans travaillée ? J'ai 58 ans. Merci.

-----  
Par AGeorges

Bonjour Valou,

Lors de votre fin de CDD, vous avez reçu avec votre solde de tout compte un document pour Pôle Emploi. Ce document doit avoir permis de calculer vos nouveaux droits acquis, et depuis, devrait avoir été pris en compte.